

## **FORMATION BAFA 3**

### **SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION**

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Vous souhaitez terminer votre formation B.A.F.A. par la session :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>D'approfondissement</b></li><li>• <b>De qualification centrée sur l'accueil du jeune enfant.</b></li></ul> <p>Vous pouvez percevoir à une aide de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de votre département de résidence si vous êtes domicilié(e) dans l'Ain.</p>
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	<p>Le montant de l'aide versée par la CAF de l'Ain s'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Session d'approfondissement ou de qualification : 250 €</b></li></ul>
<b>MODALITES DE VERSEMENT</b>	<p>Le versement de l'aide sera effectué sur le RIB présent sur le dossier de l'allocataire.</p> <p>Si demande de versement sur un autre compte, ou si personne non-allocataire, un RIB doit être joint à la demande de versement de l'aide</p>
<b>MOBILISATION DE L'AIDE</b>	<p>Il vous a été remis, par la Caisse d'Allocations Familiales ou par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ou l'Organisme de formation, un imprimé « <b>BAFA : Demande d'aide à la formation : session d'approfondissement ou de qualification</b> ».</p> <p>Cet imprimé, <u>accompagné d'une pièce d'état civil</u>, est à retourner entièrement complété, dans <b>un délai de six mois maximums</b> suivant votre participation au stage à :</p> <p><b>Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain</b> <b>Service Accompagnement social des familles</b> <b>4 rue Aristide Briand</b> <b>CS 50314</b> <b>01014 BOURG EN BRESSE Cedex</b></p> <p><i>Nb : Si vous avez des difficultés pour faire compléter les parties BAFA 1 et BAFA 2 au verso de l'imprimé, vous pouvez joindre à la demande une photocopie du livret BAFA 1 et BAFA 2 (page rappel de la formation).</i></p>